

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-cinquième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 12 novembre 2012, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Martine Blanc Esther Désilets	Agente de développement au Service aux collectivités Représentante de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
M.	Jean-Marc Fontan	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mme	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Sylvie de Grosbois Ève Lamoureux Céline Métivier	Directrice du Service aux collectivités (Présidente) Représentante de la Faculté des arts Représentante pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome
	Nicole Vézina Stéphanie Yates	Représentante de la Faculté des sciences Représentante de la Faculté de communication

MEMBRES ABSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein*	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Marie-Claude Desjardins*	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
	Diane Dupuis*	Représentante de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
M.	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Olga Navarro-Flores*	Représentante de l'École des sciences de la gestion

SECRÉTAIRE :

Mme	Véronique Laffitte	Secrétariat des instances
-----	--------------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie de Grosbois préside la séance et Véronique Laffitte agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que mesdames Stéphanie Bernstein, Marie-Claude Desjardins, Diane Dupuis et Olga Navarro-Flores ainsi que monsieur Rémi Fraser prient le Comité d'excuser leur absence. Elle ajoute que deux documents seront remis en séance, le projet de renouvellement du protocole d'entente entre l'UQAM et Relais-femmes et une nouvelle version du curriculum vitae de madame Marie Laroque, professeure au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère, celui ayant été acheminé aux membres ne comportant pas la liste de ses publications.

1. Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Ève Lamoureux, appuyée par madame Nicole Vézina, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Procès-verbal de la 164^e assemblée du 24 septembre 2012

2.1 Adoption

À la page 10, à la quatrième ligne du deuxième paragraphe est mentionné le fait que « Le séminaire annuel du Domaine syndical est également venu nourrir cet aspect. » Or celui-ci n'a pas encore eu lieu. La mention est donc retirée.

À la page 11, à la troisième ligne du second paragraphe, il faut lire : « Un dépliant promotionnel *est également en cours de conception* ».

À la page 13, à la quatrième ligne du quatrième paragraphe, il faut lire : « Elles pourraient *parfois* accueillir des étudiantes, étudiants sur différents projets...».

Sur proposition dûment faite par monsieur Éric Giroux, appuyée par madame Stéphanie Yates, le procès-verbal de la cent soixante-quatrième réunion du Comité des services aux collectivités est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2.2 Affaires découlant – Tableau des suivis (document CSAC-165-D.1)

La directrice du Service aux collectivités présente aux membres le Tableau de suivi des dossiers en cours. Elle précise qu'aucun nouveau point n'avait été soulevé lors de la réunion précédente.

Aucune remarque n'est formulée.

3. **Projet de formation**

3.1 **L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : pour une prise en compte de la complexité**

La directrice du Service aux collectivités invite l'évaluatrice du projet à communiquer ses commentaires et sa notation. Elle indique qu'en l'absence du second évaluateur, elle transmettra aux membres les résultats de son analyse.

L'évaluatrice rappelle que ce projet de formation se propose d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées à l'intervention avec les enfants, les familles et leur entourage en situation de vulnérabilité, et de donner aux participants la possibilité de développer une réflexion sur leurs propres pratiques. Favorisant l'appropriation et le partage des connaissances, celle-ci permettrait d'influencer les pratiques actuelles et d'aider les établissements publics à accroître l'accessibilité et l'adéquation de ces services auprès de cette population. L'évaluatrice indique que ce projet témoigne d'une approche pédagogique prometteuse et d'un fort potentiel de retombées académiques. En revanche, elle estime le transfert des connaissances limité. Le lien entre l'émergence des nouvelles pratiques et les besoins de la clientèle visée auraient également gagné à être explicité davantage.

Elle lui octroie la note globale de 86 %.

Le second évaluateur, pour sa part, s'interroge sur l'éligibilité du projet en raison de l'appellation « Fondation ». Il lui semble également que le descriptif du projet présente cette fondation comme la réalisatrice des activités. Il estime par ailleurs que le fonctionnement de l'organisme nécessiterait d'être éclairci, de même que la nature du contenu échangé lors des formations.

Il lui octroie la note globale de 76 %.

Le projet se voit donc attribuer la note définitive de 81 %.

Une membre indique qu'elle s'est interrogée elle aussi sur la dénomination du groupe et de ce fait sur son éligibilité. Elle souligne également que le nom de nombreux organismes apparaît dans la demande sans pour autant figurer dans le comité d'encadrement. Elle s'interroge par conséquent sur la nature du rôle qu'ils auront à y jouer. Une membre, pour connaître le groupe, confirme qu'en dépit de son nom, il s'agit bien d'un organisme.

Une membre note que dans les commentaires qui lui seront acheminés, il sera important d'attirer l'attention de ce groupe sur la composition du comité d'encadrement.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1002

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-3.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 par laquelle le Conseil d'administration adoptait le nouveau libellé de la Politique no 41 des Services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU les critères d'admissibilité et d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la décision du Comité de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence et 50 points sur la qualité et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la demande formulée par la Fondation du Dr. Julien;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Esther Désilets, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : pour une prise en compte de la complexité et lui accorde la note de 81 %;

DEMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Suzanne Mongeau, professeure à l'École de travail social, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Projets de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 5 novembre 2012

La directrice du Service aux collectivités rappelle que lors du dernier concours, le rapport du sous-comité de la recherche avait été conçu en deux sections distinctes, l'une consacrée aux dégrèvements aux fins de recherche, et l'autre consacrée aux projets bénéficiant du Programme d'aide financière à la recherche et à la création. Elle précise que le même principe a été adopté pour cette réunion et qu'il sera désormais appliqué de manière systématique.

Dans ce premier volet, les membres du sous-comité de la recherche ont évalué deux demandes de dégrèvement. La première a donné lieu à une recommandation claire. L'analyse de la seconde a fait apparaître la nécessité d'une discussion avec l'ensemble des membres du Comité pour être en mesure de se prononcer adéquatement.

4.2 L'obligation de résidence des travailleuses domestiques comme mécanisme d'affectation au travail non-libre : le cas du Live-in Care Program au Canada (demande PAFARC mai 2012)

Le sous-comité estime qu'il s'agit d'un bon projet, très pertinent. Il souligne la qualité du travail de mise en commun et la belle intégration des étudiantes, étudiants dans chacune des phases du projet.

Celui-ci se voit attribuer la note globale de 85 %.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1003

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des Services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU les critères d'admissibilité et d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la décision du Comité de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence et 50 points sur la qualité et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la demande formulée par Pinay;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé L'obligation de résidence des travailleuses domestiques comme mécanisme d'affectation au travail non-libre : le cas du Live-in Care Program au Canada et lui accorde la note de 85 %;

DEMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Martin Gallié, professeur au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Développement de partenariats entre le milieu universitaire et les organismes de bassins versants des régions québécoises (issue d'une demande FQRNT pour le développement d'un réseau)

Les membres du sous-comité témoignent de la difficulté rencontrée lors de l'évaluation de cette demande. Ils se sont notamment interrogés sur son éligibilité. De plus, le formulaire sur lequel celle-ci a été remplie ne lui était pas adapté. En effet, ce formulaire a été conçu dans un contexte où des professeures, professeurs sont déjà engagés dans la réalisation d'activités de recherche et de création en partenariat, et non pour le développement de partenariat ou la mise en place d'un partenariat interdisciplinaire et multisectoriel. Néanmoins, le Programme de dégrèvements d'enseignement destiné à favoriser le développement de la recherche et de la création prévoit ce type d'activités. De plus, le projet apparaît intéressant et d'une grande pertinence sociale. Le dossier de la chercheuse, enfin, est excellent. C'est pourquoi les membres du sous-comité ont estimé difficile de laisser cette demande de côté et qu'ils ont souhaité que

l'ensemble des membres du Comité fasse connaître son opinion, afin de décider d'octroyer ou non ce dégrèvement. Les membres du sous-comité de la recherche soulignent par ailleurs que l'étude de ce dossier démontre la nécessité d'une réflexion sur le type des projets supportés et la nature du formulaire à remplir, pour ce faire.

Une membre revient sur le fait que la difficulté posée par ce dossier tient à l'inadaptation du formulaire et non à une mise en doute de sa qualité scientifique.

Une membre souligne que les aspects relatifs à l'implication étudiante demeurent sur un plan trop général, ce qui constitue un point faible du dossier.

Une membre souhaite s'assurer que la professeure a transmis un curriculum vitae plus court que le premier. La directrice du Service aux collectivités indique que tel a bien été le cas, mais qu'à l'avenir, il conviendrait d'être plus clair sur les attentes du Service sur ce point. Une membre suggère de rappeler le minimum requis et de menacer de ne pas examiner la demande si le curriculum vitae se révélait trop lourd. Un membre propose de plus que si l'on permet d'annexer une demande acceptée par un organisme subventionnaire, il soit également possible de joindre le curriculum vitae requis par cet organisme.

Une membre indique qu'elle serait favorable à l'octroi du dégrèvement si le fait de soutenir un projet lié à un partenariat plutôt qu'à une recherche ne risquait pas de créer un précédent. La directrice du Service aux collectivités rappelle que la construction de réseaux de partenaires fait partie du programme du Service, par conséquent il ne s'agit pas ici de créer un précédent. Elle ajoute que si les chercheuses, chercheurs transmettront leur savoir, ils s'inspireront également des connaissances et des pratiques mises en œuvre par les organismes de bassins versants. Elle souligne néanmoins qu'il importe de modifier le formulaire de manière à prendre en compte les différentes possibilités pour lesquelles un dégrèvement de recherche peut être demandé, qu'il s'agisse de réseautage, de collecte d'information ou de transfert et qu'ainsi, ce qui apparaît au Programme comme étant admissible pourra être rendu adéquatement dans le formulaire conçu pour ces diverses finalités. Elle propose d'en faire l'un des axes de réflexion de la rencontre du mois de janvier.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1004

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des Services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU les critères d'admissibilité et d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la décision du Comité de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence et 50 points sur la qualité et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES);

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé Développements de partenariats entre le milieu universitaire et les organismes de bassins versants des régions québécoises et lui accorde la note de 88 %;

DEMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Marie Laroque, professeure au Département de sciences de la Terre et de l'atmosphère, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Projets de recherche et de création : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 5 novembre 2012

La directrice du Service aux collectivités indique que dans ce second volet, le sous-comité de la recherche a évalué onze demandes et souligne le temps et l'énergie demandés par cet exercice. Elle précise à cette occasion qu'il sera pertinent de revoir les dates de dépôt des dossiers afin que celles-ci soient plus éloignées des dates d'évaluation. Ceci permettrait de soulager la pression exercée sur le sous-comité, suscitée par la nécessité de rendre un avis dans un laps de temps très bref.

Elle indique ensuite qu'il restait dans l'enveloppe du Programme d'aide financière à la recherche et à la création la somme de 35 798 \$, à laquelle s'ajoutent 10 000 \$ du Fonds de recherche du Service aux collectivités. Elle précise que les membres du sous-comité de la recherche ignoraient la disponibilité de ce dernier montant, lors de l'évaluation. Elle ajoute que cette somme, récurrente chaque année, s'élève habituellement à 8 000 \$ et doit permettre de financer un projet unique. Elle explique alors que la personne donatrice, pensant que les octrois PAFARC s'élevaient désormais à 10 000 \$, a fait un chèque de ce même montant. Une fois qu'il lui a été précisé que les projets recevaient au plus 8 000 \$, il a été convenu, exceptionnellement cette année, d'attribuer les 2 000 \$ restants à un autre projet supporté faiblement par le PAFARC. Par conséquent, lors du présent concours, il est possible d'attribuer un montant supplémentaire de 5 798 \$ en jumelant l'enveloppe résiduelle du PAFARC à l'octroi additionnel ponctuel du Fonds.

La directrice du Service aux collectivités souhaite que les membres indiquent comment ils souhaitent procéder pour l'attribution de cette subvention. Au terme des discussions, il est décidé que les cinq projets dont le financement faisait consensus seront traités d'abord, les quatre projets non admissibles ensuite, puis de concentrer les échanges sur les deux derniers projets, afin de déterminer lequel d'entre eux se verrait attribuer la subvention. Aux fins de la clarté du propos, chacun des projets sera abordé selon l'ordre établi par le projet d'ordre du jour.

5.2 Citoyennes, citoyens, d'abord! Personnes assistées sociales, nous avons des droits

Le sous-comité estime qu'il s'agit d'un projet pertinent, dont l'importance scientifique et sociale est bien démontrée. La cohérence théorique et pratique est également étayée de manière efficace. Les membres notent cependant que le comité d'encadrement gagnerait à être ouvert à un nombre plus grand de participantes, participants. Il aurait également été souhaitable de livrer davantage d'information quant aux différentes phases du projet et à leur lien. Enfin, une réserve est émise concernant l'éclairage porté sur les droits brimés ainsi que sur les barrières et les obstacles contribuant à nier la citoyenneté.

Le projet se voit attribuer la note globale de 85 %, ce qui lui confère le cinquième rang parmi les onze projets reçus.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1005

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Citoyennes, citoyens d'abord! Personnes assistées sociales nous avons des droits;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Mireille Tremblay, professeure au Département de communication sociale et publique, pour le projet intitulé Citoyennes, citoyens d'abord! Personnes assistées sociales nous avons des droits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Les déterminants éthiques et communicationnels du sentiment d'appartenance à la société d'accueil : le cas de la communauté indo-pakistanaise du quartier montréalais Parc-Extension

Le sous-comité de la recherche indique qu'il s'agit d'un projet pertinent, faisant état d'une méthodologie adaptée. Cependant, les membres du sous-comité estiment que les conditions pratiques de sa mise en œuvre mériteraient d'être davantage développées. Ils s'interrogent également sur la validité du recours aux entrevues dans un contexte où la langue est une barrière et induit l'exclusion du projet d'une partie de la communauté visée. Enfin, ils perçoivent difficilement comment les résultats permettront une amélioration de la situation.

Le projet se voit attribuer la note globale de 75 %, ce qui lui confère le huitième rang ex-æquo parmi les onze projets reçus.

5.4 Portrait de l'action communautaire autonome en environnement au Québec : enquête auprès des membres du Réseau québécois des groupes écologistes

Le sous-comité indique qu'il s'agit d'un projet intéressant, proposé par une chercheuse et un chercheur de grande qualité, mais il note qu'il semble avant tout s'agir d'un exercice d'intérêt interne avec peu de retombées pour la collectivité.

Le projet se voit attribuer la note globale de 72 %, ce qui lui confère le neuvième rang ex-æquo parmi les onze projets reçus.

5.5 Le logement dans le faubourg Saint-Laurent, un facteur de changement social ?

Le sous-comité de la recherche estime qu'il s'agit d'un excellent projet qui traite d'une question des plus importantes en mettant en œuvre un partenariat d'une qualité exceptionnelle. Les membres ajoutent que les stratégies de transfert sont originales et laissent présager une appropriation par les acteurs du milieu des résultats qui découleront de cette recherche. Ils auraient néanmoins souhaité recevoir davantage d'information sur la stratégie d'analyse des données. D'autre part, l'échéancier apparaît un peu serré.

Le projet se voit attribuer la note globale de 92 %, ce qui lui confère le premier rang parmi les onze projets reçus.

Ce projet sera financé par le Fonds de recherche du Service aux collectivités.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1006

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Le logement dans le faubourg Saint-Laurent, un facteur de changement social?;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Esther Désilets, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Hélène Bélanger, professeure au Département d'études urbaines et touristiques, pour le projet intitulé Le logement dans le faubourg Saint-Laurent, un facteur de changement social?.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 « Une vraie cour pour bouger s.v.p.» Réflexion collective d'une école engagée pour l'activité physique et la santé

Tel que mentionné au point 5.1, ce projet a fait l'objet de débats comparatifs avec le projet présenté au point 5.12, afin de déterminer lequel d'entre eux bénéficierait de la dernière enveloppe de financement disponible. Aux fins de la compréhension, ces échanges seront traités à l'intérieur de ce point.

Le projet « Une vraie cour pour bouger s.v.p.» Réflexion collective d'une école engagée pour l'activité physique et la santé est d'abord soumis à l'examen collectif.

Madame Martine Blanc, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle de réunion.

Une membre rappelle la teneur de la demande et s'interroge sur le nombre et la portée des entrevues qui pourront être réalisées, notamment en considération du fait que le financement qui pourrait être attribué est d'un montant plus petit que celui habituellement octroyé. Elle indique également que la nature de la contribution de chacune des intervenantes, chacun des intervenants à chacune des étapes du projet devrait être développée. Elle rappelle enfin que lors de la réunion du sous-comité de la recherche, les membres ignoraient qu'il y aurait un budget supplémentaire et que les notes n'ont pas été revues en conséquence.

La directrice du Service aux collectivités précise cet aspect en expliquant qu'aucun critère discriminant n'a été déterminé pour départager les projets déposés en 5.6 et 5.12. Elle ajoute que l'une des membres du sous-comité de la recherche, après avoir appris l'existence d'une subvention supplémentaire, et dans l'impossibilité d'assister à la réunion de ce jour, a donné la recommandation de modifier sa notation. Or l'application de cette recommandation aurait pour effet de placer les projets 5.6 et 5.12 ex-æquo. Elle sollicite l'avis des membres sur une telle approche, à savoir qu'ils indiquent s'ils sont favorables ou non à la révision de l'évaluation des deux projets.

Une membre estime que pour sa part, le type de réflexion que propose le projet 5.6 devrait déjà faire partie de la réflexion d'une école alternative. Une autre membre s'étonne pour sa part que la demande soit déposée par le groupe et non par le syndicat de l'école.

Une membre indique pour sa part qu'un projet de cette nature pourrait avoir une vertu d'exemple et susciter par la suite d'autres démarches dans le même sens. Une autre membre note qu'il pourrait également permettre le développement d'outils aux fins du transfert des connaissances, pour l'ensemble des écoles alternatives.

Plusieurs membres estiment qu'une telle démonstration est déjà faite et ne saisissent pas en quoi le développement d'outils pourrait s'avérer pertinent, étant convaincus qu'une telle démarche devrait être répandue partout. Un membre souhaite de plus préciser qu'il s'agit moins de la mise en œuvre d'une cour verte que d'une consultation menée au sein de l'établissement scolaire. Enfin, l'élaboration d'un processus commun pour tous ne lui apparaît pas nécessairement un exercice pertinent.

Au terme des échanges, les membres conviennent d'examiner le projet inscrit au point 5.12, aux fins de déterminer un choix.

Une membre indique qu'il s'agit d'une demande clairement expliquée, attestant d'une méthodologie précise et cohérente. Il est cependant recommandé de prendre en considération le fait que tous les marchés partenaires ne sont pas au même niveau d'importance.

Une membre souligne néanmoins qu'une seule visite prévue au mois d'octobre lui semble insuffisant et qu'il serait souhaitable d'accorder plus de temps à cet aspect. Une autre membre estime que les étudiantes, étudiants ne sont pas suffisamment intégrés aux différentes étapes du projet.

La directrice du Service aux collectivités demande aux membres du Comité des services aux collectivités membres du sous-comité de la recherche s'ils souhaitent, à l'instar de leur collègue, modifier leur notation à la lumière des commentaires formulés. Elle rappelle par ailleurs qu'en définitive, les membres du Comité des services aux collectivités ont pour mandat d'entériner les suggestions du sous-comité de la recherche, et que les recommandations de celui-ci n'ont pas préséance. Ses propositions peuvent être modifiées, d'une part les membres du sous-comité peuvent revoir en séance leur notation à la suite des discussions, et d'autre part, les membres du CSAC peuvent avoir un avis différent.

Un membre souhaite savoir s'il ne serait pas possible de conserver l'argent, ou encore de partager l'enveloppe entre les deux projets, advenant que la somme obtenue soit encore suffisante pour leur réalisation. Au terme des échanges, il est proposé de déterminer auquel des deux projets le financement sera attribué en procédant à un vote.

Vote relatif au projet 5.6

Pour : 3

Contre : 4

Abstention : 2

Vote relatif au projet 5.12

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 2

Le projet intitulé La démarche d'innovation des marchés de quartier de Montréal : vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire, déposé au point 5.12, se voit donc attribuer le financement.

Une membre propose qu'une motion de remerciements et de félicitations soit adressée aux membres du sous-comité de la recherche pour la qualité de leur travail.

5.7 Analyse comparative des politiques publiques en matière d'approvisionnement responsable dans une perspective de responsabilisation sociale des organisations

Le sous-comité indique qu'il s'agit d'un projet traitant d'un sujet important, aux stratégies de diffusion plurielles et efficaces, qui ménage une belle inclusion des étudiantes, étudiants. Il note toutefois que l'articulation entre les axes théoriques et organisationnels mériterait d'être précisée. La méthodologie devrait également être resserrée.

Le projet se voit attribuer la note globale de 86 %, ce qui lui confère le quatrième rang parmi les onze projets reçus.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1007

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) pour la Coalition québécoise contre les ateliers de misère;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Analyse comparative des politiques publiques en matière d'approvisionnement responsable dans une perspective de responsabilisation sociale des organisations;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Yates, appuyé par madame Esther Désilets, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Michèle Rioux, professeure au Département de science politique,

pour le projet intitulé Analyse comparative des politiques publiques en matière d'approvisionnement responsable dans une perspective de responsabilisation sociale des organisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Le recours aux lois spéciales et le droit de grève au Québec : une perspective historique (1980-2012)

Les membres du sous-comité estiment qu'il s'agit d'un sujet de premier ordre et soulignent la qualité du partenariat. L'objet est clairement défini et bien documenté. La méthodologie est jugée pertinente et efficace. Il est cependant noté que le transfert vers le milieu est moins bien défini et que cet aspect pourrait être bonifié par un élargissement du comité d'encadrement.

Le projet se voit attribuer la note globale de 87 %, ce qui lui confère le troisième rang parmi les onze projets reçus.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1008

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.8;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Le recours aux lois spéciales et le droit de grève au Québec : une perspective historique (1980-2012);

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à monsieur Martin Petitclerc, professeur au Département d'histoire, pour le

projet intitulé Le recours aux lois spéciales et le droit de grève au Québec : une perspective historique (1980-2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Femmes en itinérance : la stabilité résidentielle comme condition de sortie de la rue

Le sous-comité indique qu'il s'agit d'un excellent projet, qui traite d'une question importante. La qualité du partenariat est soulignée, et la composition du comité d'encadrement laisse augurer un très bon déroulement du projet. La méthodologie est bien justifiée. Les membres signalent enfin une belle implication étudiante.

Le projet se voit attribuer la note globale de 88 %, ce qui lui confère le deuxième rang parmi les onze projets reçus.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1009

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.9;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Auberge Madeleine;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Femmes en itinérance : la stabilité résidentielle comme condition de sortie de la rue;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Céline Métivier, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Shirley Roy, professeure au Département de sociologie, pour le projet intitulé Femmes en itinérance : la stabilité résidentielle comme condition de sortie de la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Le consentement sur le sort de l'embryon : une pratique émancipatoire ou oppressive?

Les membres du sous-comité estiment que ce projet aborde des questions délicates et extrêmement pointues. Les retombées sociales semblent limitées. La répartition du budget a notamment soulevé des questions, dans la mesure où près de 30 % de ce dernier serait consacré à d'autres postes budgétaires que celui de la rémunération étudiante, alors que la recommandation du Comité des services aux collectivités sur ce point s'élève à au plus 10 %.

Le projet se voit attribuer la note globale de 75 %, ce qui lui confère le huitième rang ex-æquo parmi les onze projets reçus.

5.11 Espaces Lachine à l'ère du web 3.0 : recherche-action sur un usage de la technologie mobile pour l'action collective en milieu d'intervention jeunesse lachinois

Le sous-comité note qu'il s'agit d'un projet intéressant mettant en œuvre une belle participation étudiante. Néanmoins, il souligne que les retombées pour le milieu ne sont pas clairement démontrées, pas plus que le fait que l'utilisation des médias sociaux permettra de faciliter la sensibilisation des parents sur cette question. Une participation plus active de ces derniers aurait également été souhaitée.

Le projet se voit attribuer la note de 81 %, ce qui lui confère le septième rang parmi les onze projets reçus.

5.12 La démarche d'innovation des marchés de quartier de Montréal : vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire

Les échanges relatifs à ce point ont été traités lors du point 5.6.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1010

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-5.12;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 par laquelle le Comité des services aux collectivités adoptait le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Coalition des marchés de quartier de Montréal;

ATTENDU le projet de recherche intitulé La démarche d'innovation des marchés de quartier de Montréal : vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marc Fontan, appuyé par madame Stéphanie Yates, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 5 798 \$ à messieurs René Audet et Sylvain Lefèvre, professeurs au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, pour le projet intitulé La démarche d'innovation des marchés de quartier de Montréal : vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Répertoire des groupes et organismes (document CSAC-165-D.10)

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'un siège à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités est à pourvoir, et qu'afin de procéder à l'appel de candidature il est nécessaire, au préalable, que le Comité adopte la liste des organismes éligibles. Celle-ci a été enrichie des suggestions des membres au cours des dernières semaines.

Une membre note que dans la mesure où de nouveaux acteurs vont être sollicités pour contribuer aux travaux du Service, il serait pertinent que ce dernier se présente auprès d'eux. La directrice du Service aux collectivités indique qu'une lettre en ce sens sera envoyée aux différents organismes.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1011

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-6;

ATTENDU la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignations et plus particulièrement l'article 11;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études adoptant les critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités et plus particulièrement, la distribution des candidatures décrite au troisième dispositif de cette résolution;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 29 mai 2007 approuvant une modification à cette distribution des candidatures externes possibles;

ATTENDU qu'une partie de la représentation des membres externes au Comité des services aux collectivités doit être renouvelée au 25 janvier 2013;

ATTENDU la nécessité d'établir la liste des organismes qui seront sollicités en vertu de la procédure prévue au Règlement no 3 des procédures de désignation;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

APPROUVE le répertoire des groupes et organismes habiletés à siéger au Comité des services aux collectivités;

MANDATE la directrice du Service aux collectivités pour lancer un appel de candidatures auprès de ces organismes en vue de pourvoir le poste vacant lors de la réunion du Comité des services aux collectivités du 28 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Renouvellement du Protocole UQAM/Relais-femmes

La directrice du Service aux collectivités explique que le premier protocole d'entente intervenu entre l'Université et Relais-femmes a été signé en 1982, et que depuis, celui-ci est renouvelé annuellement. Elle indique ensuite qu'en 1998, à la suite de l'obtention d'une subvention du programme Alliances de recherche universités-communautés (ARUC), un nouveau protocole d'entente de partenariat est venu remplacer le précédent. Celui-ci prévoyait le passage de la professionnelle du Service aux collectivités d'une affectation à temps plein vers une affectation à temps partiel, afin de permettre l'octroi de ressources à ce programme. La directrice du Service aux collectivités indique que cette subvention a pris fin en 2010 et que depuis, la professionnelle est de retour au Service, à temps plein. De ce fait, l'Université et le groupe Relais-femmes ont convenu de conclure un nouveau protocole d'entente remplaçant le précédent, lequel stipule une affectation à temps plein de la professionnelle du Service aux collectivités au protocole UQAM/Relais-femmes. Elle termine en indiquant que l'ensemble du processus devrait être terminé pour la fête organisée pour marquer le 30^{ème} anniversaire de ce partenariat.

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1012

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-165-7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant les amendements à la Politique no 41 : politique institutionnelle de services à la collectivité dont son titre, désormais Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la Politique no 41 des services aux collectivités, et plus particulièrement l'article 8.1 stipulant que « tout projet institutionnel de services à la collectivité requérant soit une entente protocolaire formelle, soit l'octroi de ressources humaines ou financières additionnelles, obtienne l'approbation du Comité des services aux collectivités avant d'être soumis aux instances législatives »;

ATTENDU que la condition des femmes sur le plan social, économique, culturel, juridique et politique situe d'emblée celles-ci parmi les populations visées par la Politique no 41 des services aux collectivités de l'UQAM;

ATTENDU que des groupes de femmes se sont dotés d'un organisme désigné sous l'appellation Relais-femmes, dans le but de répondre aux besoins de ressources, de recherches et d'information des groupes sur des questions relatives aux femmes;

ATTENDU les collaborations antérieures et les actions déjà entreprises soit par Relais-femmes, soit par l'UQAM, soit par l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF);

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties à ce protocole;

ATTENDU l'accord du conseil d'administration de Relais-femmes pour la signature du renouvellement de ce protocole d'entente;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Esther Désilets, que le Comité des services aux collectivités :

EXPRIME son accord et sa satisfaction quant à la signature du renouvellement du Protocole d'entente entre l'UQAM et Relais-femmes;

RECOMMANDE au Comité exécutif de mandater le vice-recteur à la Recherche et à la création pour signer ledit protocole selon sa teneur au terme des négociations en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Proposition d'ordre du jour du CSAC de janvier 2013

La directrice du Service aux collectivités invite les membres à lui faire part de leurs suggestions concernant le projet d'ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2013. La question de l'octroi des dégrèvements et de la nature des projets éligibles est proposée. L'adaptation du formulaire de demande d'un dégrèvement aux fins de recherche est également évoquée. Une membre suggère de procéder en deux temps sur ce point. Il s'agirait tout d'abord de présenter différents exemples de formulaire. S'il se confirmait alors que cette voie mérite d'être explorée, la révision du formulaire du Service pourrait être envisagée. À cette fin, il est proposé que trois membres du Comité des services aux collectivités travaillent à une première ébauche, laquelle sera envoyée aux membres avant la réunion du mois de janvier. Les personnes désignées sont madame Lise Gervais, madame Esther Désilets et monsieur Jean-Marc Fontan.

9. Période d'information

Une membre indique qu'en ce moment, du 22 au 28 octobre, se déroule la semaine nationale de la visibilité de l'action communautaire autonome. Elle souligne la publication dans le journal le Devoir d'un cahier spécial qui permet d'avoir un bel éventail de la diversité des organismes actifs dans ce domaine. Elle ajoute que les rencontres au Café Campus sur l'importance de la mobilisation citoyenne, notamment avec monsieur Francis Dupuis-Déri, professeur au Département de science politique, ont été fructueuses. Elles ont rassemblé environ 125 personnes d'horizons très divers. Elle termine en indiquant avoir reçu de nombreux

commentaires positifs sur ces actions, en particulier en provenance des régions, grâce au grand relais de l'information qu'a permis Facebook.

Motion de remerciements et de félicitations aux membres du sous-comité de la recherche du Service aux collectivités

RÉSOLUTION 2012-CSAC-1013

ATTENDU que le sous-comité de la recherche a pour mandat de se réunir avant chaque réunion du Comité des services aux collectivités, aux fins de l'évaluation de la qualité scientifique des projets;

ATTENDU la qualité de l'engagement des membres du sous-comité dans la réalisation de cette tâche;

ATTENDU la contribution très appréciée qu'ils apportent ainsi aux travaux du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Yates, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

ADRESSE ses sincères remerciements et toutes ses félicitations aux membres du sous-comité de la recherche du Service aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

11. Dépôt de documents

D.1 Tableau des suivis

D.2 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation

D.3 Programme de dégrèvement de recherche

D.4 Tableau des octrois dégrèvements

D.5 Critères d'admission PAFARC

D.6 Grille d'évaluation des projets de recherche

D.7 Tableau des octrois PAFARC

D.8 Répertoire des organismes

D.9 Protocole UQAM/Relais-femmes

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES ET 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 28 JANVIER 2013.

VL/mr